

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Media <media@tpsgc-pwgsc.gc.ca>
Envoyé : 29 avril 2020, 12 h 20
À : Roy, Cecely (SPAC/PSPC); Harris, Emily (SPAC/PSPC)
C. c. : Media; Jean-François Létourneau; Me'Shel Gulliver Bélanger; Bryan Blom; Elizabeth Lindsay
Objet : RÉVISÉ : Pour l'approbation du CM – Réponse aux médias – Niveau 1 / COVID-19 – Propriété intellectuelle et entreprises fournissant des EPI / The Logic

Bonjour Cecely,

Veuillez consulter la version révisée ci-dessous et la **nouvelle phrase en jaune**.

Merci

Michèle

De : "Roy, Cecely (SPAC/PSPC)" <cecely.roy@canada.ca>
Date : 27 avril 2020, 11 h 14 min 15 s (HAE)
À : Media <media@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, Me'Shel Gulliver Bélanger <MeShel.GulliverBelanger@tpsgc-pwgsc.gc.ca>
C. c. : Elizabeth Lindsay <Elizabeth.Lindsay@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, Bryan Blom <Bryan.Blom@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, Emily Harris <Emily.Harris@canada.ca>, Tristan Laycock <tristan.laycock@canada.ca>
Objet : **Rép. : Pour l'approbation du CM – Réponse aux médias – Niveau 1 / COVID-19 – Propriété intellectuelle et entreprises fournissant des EPI / The Logic**

Bonjour,

Voici une réponse modifiée ci-dessous; nous cherchons des exemples de collaboration avec l'industrie ou des entreprises comme 3M pour nous assurer que dans le cas de certains produits, des fournitures vérifiées sont achetées ou non, p. ex., des N95; cette section est indiquée en vert, avec des changements en rouge.

Merci,

Cecely Roy
343-549-7293

Réponse aux médias

The Logic

Hemmadi, Murad (The Logic)

Date de réception de l'appel : 8 avril 2020, 12 h 40

Date limite : 9 avril 2020, 17 h

Niveau 1 – COVID-19 – Propriété intellectuelle et entreprises fournissant des EPI

CONTEXTE (pour votre information) :

Le journaliste souhaite obtenir des renseignements sur l'accessibilité aux actifs de propriété intellectuelle et aux licences pour les entreprises effectuant une réorganisation de leurs installations et savoir si le gouvernement envisage une législation similaire pour permettre aux entreprises d'utiliser d'autres formes de propriété intellectuelle sans porter atteinte à la propriété intellectuelle, comme le fait le projet de loi C-13 en ce qui concerne la ministre de la Santé. Le journaliste a également posé à ISDE une question distincte mais connexe.

ÉNONCÉ DE VALEURS :

Le gouvernement du Canada collabore de façon continue avec les provinces et les territoires afin de déterminer leurs besoins et d'acheter l'équipement, les fournitures et les services nécessaires pour lutter contre la COVID-19.

SPAC adopte une approche agressive pour ces achats, en particulier en ce qui concerne les EPI pour les travailleurs de la santé de première ligne. Notre approche consiste à :

- Passer des commandes en gros au nom des provinces et territoires
- Compléter ces commandes en achetant de tout ce qui est immédiatement en stock;
- Accroître la capacité de production nationale grâce au Plan de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19, dirigé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).

Ces mesures s'ajoutent aux efforts déployés par les provinces et les territoires pour assurer leur propre approvisionnement.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Le gouvernement fait-il preuve de diligence raisonnable pour déterminer si les entreprises qui lui fournissent des EPI et des équipements médicaux, en particulier celles qui ont réorganisé leurs installations ou modifié leurs activités pour ce faire, afin de lutter contre la pandémie de COVID-19, disposent des actifs ou des licences de propriété intellectuelle nécessaires pour ces produits et services?

Les entrepreneurs qui font affaire avec le gouvernement du Canada doivent s'assurer qu'ils respectent les droits de propriété intellectuelle des tiers lorsqu'ils effectuent des travaux ou fournissent des biens et des services. À la lumière de la situation

sans précédent à laquelle nous sommes actuellement confrontés avec la pandémie mondiale de COVID-19, et du besoin urgent d'augmenter rapidement la production de certains équipements vitaux pour la prestation de soins de santé, la responsabilité des droits de propriété intellectuelle peut être évaluée au cas par cas.

Il est important de noter que toutes les fournitures et tout le matériel que nous achetons pour la lutte contre la pandémie de COVID-19 doivent répondre aux exigences et aux normes de l'ASPC.